



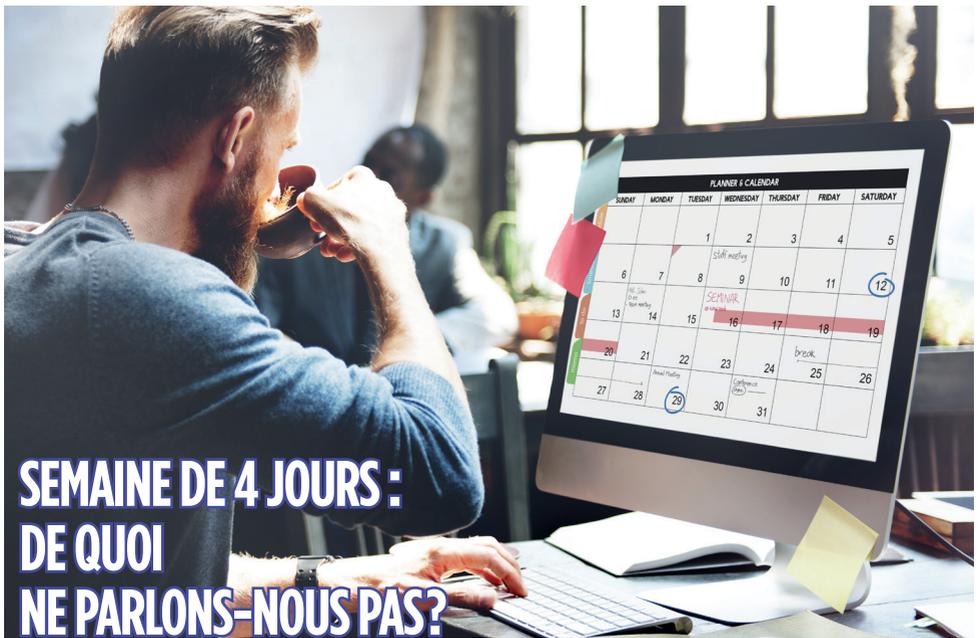
LA SEMAINE DE 4 JOURS :

POUR LA CFDT CADRES, PRUDENCE !

Argumentaire
CFDT Cadres

décembre 2022

Sujet de beaucoup d'attention depuis la sortie de la crise sanitaire, la semaine de 4 jours s'invite dans beaucoup de débats au sein de nos sections syndicales. Si l'expression est employée ici et là, elle ne recouvre pas toujours les mêmes réalités.



SEMAINE DE 4 JOURS : DE QUOI NE PARLONS-NOUS PAS?

La semaine de 4 jours n'est pas un sujet neuf en tant que tel puisque de nombreux travaux ont été menés et de nombreuses entreprises l'appliquent depuis longtemps. Mais il s'agit de la semaine de 4 jours avec réduction du temps de travail (certaines bénéficient d'ailleurs de financements grâce à la loi Robien sur l'aménagement du temps de travail).

Si la CFDT Cadres souhaite engager des réflexions sur cette modalité, la semaine de 4 jours, dont nous parlons ici, n'est pas celle-là.

SEMAINE DE 4 JOURS OU 4,5 JOURS

Toujours soucieuses d'améliorer leur image employeur et d'attirer les meilleurs talents, des entreprises n'hésitent pas à proposer un certain nombre d'aménagements dans l'organisation du travail : télétravail jusqu'à 5 jours par semaine, horaires à la carte, congé sabbatique rémunéré...

Parmi cette panoplie, **certaines proposent à leurs salariés de faire leur semaine de travail - sans réduction du temps de travail... ni de la charge ! - sur 4 ou 4,5 jours¹.**

1. Par exemple, un salarié à 40 heures par semaine effectuera 4 journées de 10 heures et sera libre le vendredi.

La version intégrale de l'argumentaire est disponible sur
indication de votre NPA (Numéro Personnel d'Adhérent)
par mail à : **contact@cadres.cfdt.fr**